

PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le Maire ouvre la séance à 18 H 15.

Date d'envoi de la convocation : 8 décembre 2023

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BOLZE, BECQUET, CAILLAUD, COSTE,
PUSSET, GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX,
Adjoints

Mmes, MM BLANC, BRAVARD, CHAMPION, DIERICKX,
FALCE, FEVRE, LABEAUNE, PAGNOTTA, PELLETIER,
PIERRON, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : Mme FOUGERE,

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

Mme CHAMPANAY à Mme PUSSET,
Mme CHATEAU à M. Xavier COSTE,
M. FAIVRE à M. BECQUET,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
Mme LONGIN à Mme LEVIEL
M. REPOLT à M. CHAMPION,
MME REZIGUE à Mme LEFAIX,
MME ROUXEL-SEGAUT à M. BYNEN,

Absent(e)s- excusé(e)s :

M. MONNOT,

Mme, MM BERNHARD, PICARD, BRUNEL et BYNEN ayant quitté la salle après le début de la séance.

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder les rapports de ce conseil, le Maire de Beaune évoque les temps forts de l'actualité municipale de fin d'année. Il rappelle ainsi la distribution des colis de Noël aux aînés par les agents du CCAS depuis le 5 décembre, le Festival Mômes & Merveilles à la Lanterne Magique, ainsi que la poursuite de la saison Théâtrale.

Le premier édile aborde également le début d'année 2024, avec les traditionnels vœux aux aînés des maisons de retraite, la cérémonie des vœux du Maire de Beaune, Président de l'Agglomération, au Palais des Congrès le 4 janvier qui sera précédée d'un temps dédié aux retraités de la collectivité.

Le Maire de Beaune évoque pour finir la Nuit de la Lecture les 17 et 18 janvier, ainsi que la réunion de quartier des Blanches Fleurs le 29 janvier, avant de laisser la parole à Charlotte FOUGERE pour un rappel des décisions prises lors du dernier conseil.

A l'issue de l'intervention de Charlotte FOUGERE, la parole est laissée à Carole BERNHARD. La conseillère municipale explique avoir envoyé une requête pour reporter le vote du budget compte tenu de la non transmission dans les délais, (trois jours au lieu de cinq jours francs) de l'annexe de la maquette budgétaire.

Alain SUGUENOT répond à la conseillère municipale qu'il abordera ce point précis au moment de l'évocation du rapport du budget.

La parole est ensuite laissée à Geoffroy BRUNEL. Le conseiller municipal affirme que son groupe, a lui aussi, fait part d'un recours pour le vote du budget, en informant ne pas avoir eu de retour à ce sujet.

Le Maire de BEAUNE confirme sa réponse qu'il s'agit bien d'une demande relative à un point de l'ordre du jour, et qu'il y sera répondu au moment de son évocation.

Geoffroy BRUNEL estime qu'il s'agit, pour sa part, d'une demande qui a trait à la considération qu'il accorde aux groupes d'oppositions.

Geoffroy BRUNEL poursuit en indiquant que le délais d'envoi des maquettes budgétaires, comprenant 180 pages n'a pas été respecté. Celui-ci lui a été envoyé le lundi 11 décembre dans le cadre du conseil municipal du jeudi 14 décembre.

Compte tenu de ce temps contraint, le conseiller municipal estime que les groupes d'oppositions n'ont pas été suffisamment informés pour procéder à l'examen de ce rapport.

Compte tenu de ces éléments, les deux groupes d'oppositions font part de leur intention de ne pas poursuivre cette séance du conseil municipal et quittent l'assemblée.

Le Maire de BEAUNE est surpris de cette réaction, alors que le Conseil était prêt à aborder ce point au moment de l'évocation du rapport. Le Maire rappelle, au surplus, que le retard de la transmission de ce document, alors même que tous les éléments budgétaires avaient été transmis dans les délais, n'était dû qu'à un problème technique lié au changement de nomenclature dans le cadre des nouvelles règles comptables : M57 en remplacement de M14.

Le service des finances avait dû en effet, compte tenu des erreurs de la maquette initiale, reprendre à la main l'ensemble des données, ayant réussi cependant, travaillant tout le week-end, à les transmettre dès le lundi.

Le Maire tient à ce titre à remercier l'ensemble des agents qui ont travaillé sur le document, pour la qualité de ce travail et de la charge colossale qu'ils ont dû ainsi assumer.

Le Maire de BEAUNE rappelle également que les éléments de la maquette avaient été évoqués lors de la commission des finances, à laquelle n'étaient pas présents les auteurs de la demande de report, qui auraient pu en prendre connaissance s'il avaient été là.

Le Conseil applaudit l'Adjoint et le personnel des finances.

RAPPORTS HORS COMMISSION

➤ **Rapport 1 - Délégation au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité, PREND ACTE de la communication du Maire relative aux décisions prises en vertu de cette disposition.

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSION

➤ **Rapport 2 – Modalités de cession 3CI Investissement**

(Rapporteur : M. SUGUENOT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'offre de la société 3CI Investissement pour l'acquisition du tènement d'une superficie de 15 105 m² au prix de 1 236 000,00 € HT et la réalisation de son projet tel que décrit ci-avant en deux phases avec la signature de deux actes ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

➤ **Rapport 3 – Rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO)**

(Rapporteur : M. BOLZE)

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance à l'unanimité,

- PREND ACTE du compte-rendu annuel d'information relatif au traitement des RAPO pour l'année 2021, portant sur les indicateurs prévus dans le cadre de l'article R2333-120-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Rapport 4 – Relations contractuelles Ville de Beaune – CCAS - ABITer**

(Rapporteur : M. BOLZE)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention joint en annexe à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer la convention à intervenir ainsi que tout document afférent.

➤ **Rapport 5 – Gestion des Affaires culturelles**

(Rapporteur : Mme FOUGERE)

Avant d'aborder l'examen de ce rapport, l'Adjointe à la Culture souhaite profiter de ce rapport pour apporter une réponse orale sur les éléments financiers du Festival BELEN demandés par question orale par Madame BERNHARD lors du précédent conseil.

Dans un contexte où de nombreux Festivals disparaissent en France, Charlotte FOUGERE ajoute que le Festival BELEN, a quant à lui permis à BEAUNE de toucher un nouveau public grâce à une programmation à la fois qualitative et accessible.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- AUTORISE le Maire à solliciter des financements privés pour toutes les activités relevant du mécénat et du parrainage,
 - ADOPTE la charte éthique et les conventions types du mécénat et du parrainage culturels de la Ville de BEAUNE annexées à la délibération prise à cet effet, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2026,
 - APPROUVE la convention de dépôt annexée à la délibération prise à cet effet,
 - AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document afférents.

👉 **Rapport n° 6 – Convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE)**

(Rapporteur : Mme CAILLAUD)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE les termes de la convention de labellisation « Ville d'accueil des véhicules d'époque » ;
 - AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout acte afférent.

👉 **Rapport n° 7 – Participation financière de la Commune de Beaune pour le renforcement du réseau Eau potable du Secteur Madeleine**

(Rapporteur : M. BECQUET)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE la convention jointe en annexe à la délibération prise à cet effet,
 - AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document et avenant afférents à cette opération.

👉 **Rapport n° 8 – Travaux d'extension des réseaux de l'aérodrome**

(Rapporteur : MM BECQUET et COSTE)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer les conventions d'extension et/ou rétrocession des réseaux, formalisant les modalités juridiques et financières de cette opération avec tous les concessionnaires concernés.
 - AUTORISE le Maire ou son Représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

👉 **Rapport n° 9 – Renouvellement du fermage EARL DROT BOURDIER NORMAND**

(Rapporteur : M. COSTE)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le renouvellement du fermage selon les conditions définies pour ce dossier,
 - AUTORISE le Maire ou son représentation à signer tout document à intervenir.

👉 **Rapport n° 10 – Gestion des Ressources Humaines**

(Rapporteur : Mme LEFAIX)

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- PREND ACTE du rapport annuel des mises à disposition d'agents telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
 - APPROUVE la modification de taux d'emploi telle que proposée dans la délibération prise à cet effet,

- PREND ACTE du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 tel que proposé dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE l'actualisation du protocole de temps de travail tel que détaillé dans la délibération prise à cet effet,
- PREND ACTE du rapport annuel Egalité Hommes-Femmes ci-annexé à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Maire ou son Représentant, à signer tout document afférent,

➤ **Rapport n° 11 – Ouvertures dominicales 2024**

(Rapporteur : Mme DIERICKX)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à la mise en œuvre d'une dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail pour l'ensemble des branches d'activités de BEAUNE pour 5 dimanches par an,
- NOTE que pour l'année 2024, les dérogations seront accordées aux dates suivantes : 14 janvier, 17 novembre, 15,22 et 29 décembre,
- AUTORISE le Maire de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

➤ **Rapport n° 12 – Rapport annuel sur l'accessibilité des personnes en situation de Handicap 2023**

(Rapporteur : M. VION)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- PREND ACTE de cette communication en matière de travaux d'accessibilité réalisés en 2023.

➤ **Rapport n° 13 – Archives Fonds Latour**

(Rapporteur : Mme CAILLAUD en l'absence de Mme CHATEAU)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ACCEPTE le don de M. Bruno LATOUR au profit de la ville de Beaune,
- AUTORISE le Maire à signer la convention annexée à la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

➤ **Rapport n° 14 – Gestion active de la dette**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance à l'unanimité,

- PREND ACTE de la présentation de la politique de gestion de la dette.

➤ **Rapport n° 15 – Politique tarifaire de la Ville 2024**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les tarifs applicables en 2024 ainsi que leur date d'entrée en vigueur selon les conditions précisées dans le document récapitulatif joint en annexe à la délibération prise à cet effet.

➤ **Rapport n° 16 – Abandon de créances**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, en prenant en compte l'amendement adopté en séance,

- PREND ACTE de l'extinction des créances et des admissions en non-valeur, détaillées dans les annexes jointes à la délibération prise à cet effet,

- AUTORISE le Maire à faire procéder aux opérations comptables nécessaires pour les montants de charges suivants :
 - * Créances admises en non-valeur : 43 904.50 €
 - * Créances éteintes : 21 326,95 €

➤ **Rapport n° 17 – Décision modificative n° 5**

(Rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire :
 - à faire procéder aux opérations comptables décrites dans l'annexe à la présente délibération,
 - à lancer les appels d'offre et à signer les marchés correspondants,
 - à solliciter les subventions auprès des organismes concernés ainsi que les autorisations d'engager sans délai les dépenses.

Après l'examen du rapport n°17, le Maire de BEAUNE appelle le rapport n°18 qui a pour objet la discussion budgétaire. Le Maire revient ainsi sur l'incident de début de séance, ne comprenant toujours pas pourquoi les quatre conseillers municipaux ont quitté la salle avant même l'évocation des autres dossiers.

A cette occasion, Alain SUGUENOT rappelle que l'attitude de cette opposition ne rend pas grâce au travail acharné, qui a été celui des services de la ville dans le cadre de la préparation budgétaire, en pleine mutation de nomenclature comptable de M14 vers M57.

En effet, ces impératifs, d'ordre juridique et comptable ont considérablement accru la charge de travail des services, et notamment celui des finances ; ils ont en outre causé divers problèmes techniques et informatiques amenant les logiciels de gestion financière à établir des maquettes budgétaires parfois incorrectes, nécessitant, de fait un travail manuel d'une extrême minutie, afin de reprendre point par point chaque incohérence.

Dans ce cadre temporellement très contraint, les maquettes ont pu être établies moyennant un investissement considérable que le Maire entend de nouveau saluer.

Pour le Maire de Beaune, c'est dans l'ignorance de ce que représentent ces efforts majeurs pour la collectivité, que des membres de l'opposition ont jugé opportun de quitter la séance, sans même attendre la moindre explication.

Le Maire, craignant cependant que cette attitude aboutisse à retarder les procédures liées à l'individualisation des subventions accordée aux associations, propose de retirer de l'ordre du jour l'examen primitif du budget 2024. Il demande au conseil municipal son avis sur un report à une date ultérieure, soit le jeudi 21 décembre, soit le jeudi 28 décembre, à condition qu'il y ait, bien sûr, un quorum à l'une de ces dates.

Le conseil municipal à l'unanimité a proposé au Maire de choisir la date du jeudi 21 décembre à 18h, pour l'évocation de ce seul rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

La Secrétaire
SIGNE
Charlotte FOUGERE

Le Maire
SIGNE
Alain SUGUENOT